

Les principaux tarifs proposés

En 2018 (pouvant être modifiés par délibération)

Vidange fosse jusque 3000L 180 €

Vidange 1000L supplémentaires 20 €

Mise en place d'une longueur
de tuyaux d'aspiration supérieure
à 50 mètres
Pour 10m au-dessus de 50m 15 €

Curage et nettoyage du regard
de répartition et de l'ensemble
des réseaux
Pour 10ml 15 €

Curage et nettoyage
d'un séparateur à graisse

Jusqu'à 500L	114 €
500L à 750L	129 €
750L à 1000L	144 €



CONSEILS D'UTILISATION

NE JETEZ PAS N'IMPORTE QUOI DANS VOTRE INSTALLATION

Il s'agit tout d'abord d'avoir de bonnes pratiques en ne rejetant, dans son installation, que des matières assimilables par celle-ci.

Exemple de produits ne devant pas être rejetés dans une installation d'assainissement non collectif :

- Combustibles ou hydrocarbures,
- Solvants ou peintures,
- Insecticides et produits phytosanitaires,
- Matériaux non putrescibles (*mégots, lingettes, produits d'hygiène féminine, préservatifs, ...*),
- Acides et bases,
- Eaux pluviales,
- Huiles usagées (*moteur ou alimentaires*),
- Médicaments et produits pharmaceutiques,
- Et plus généralement, tout corps solide ou liquide pouvant polluer le milieu naturel, présenter des risques pour la santé ou la sécurité des personnes...

LIMITEZ VOS REJETS

- Restez raisonnable en utilisant les produits d'entretien avec parcimonie (*Javel, détergents...*)
- Vérifiez que vos produits sont bien compatibles avec un assainissement non collectif
- Préférez les produits totalement, ou en grande partie, biodégradables
- Respectez les dosages qui peuvent bien souvent être réduits tout en étant largement suffisants

FAUT-IL AJOUTER REGULIEREMENT DES « ACTIVATEURS BIOLOGIQUES » ?

L'utilisation de produits destinés à ensemercer ou liquéfier les boues est une dépense non négligeable et leur utilité est très relative. Lorsqu'une installation est utilisée dans des conditions normales, l'emploi de ces produits n'est pas nécessaire.

Contact Communauté de Communes Roumois Seine
666 rue Adolphe Coquelin BP3 - 27310 Bourg Achard

Service assainissement

☎ 02 35 87 63 42

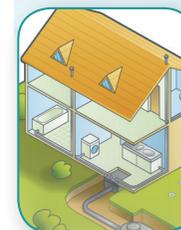
✉ entretienassainissement@roumoiseine.fr

WWW.ROUMOISEINE.FR



S.P.A.N.C

ENTREtenir MON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Un territoire, des services

Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie



Crédit photos : CC Roumois Seine,

Conception et mise en page : Service Communication Roumois Seine L.H - Août 2018 - IPNS

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) est chargé de :

- Contrôler les installations d'assainissement non collectif
- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place et l'utilisation de leur installation d'assainissement non collectif. Dans ce cadre, la Communauté de Communes propose un service entretien aux usagers



Pourquoi proposer ce service ?

Les élus de la Communauté de Communes ont souhaité que le S.P.A.N.C. exerce la compétence facultative d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

La réalisation de l'entretien périodique des installations est fortement conseillée pour éviter tout dysfonctionnement et en améliorer la longévité.

Il s'agit d'une intervention préventive.

Le service proposé :

- Complète les autres services apportés par le S.P.A.N.C.
- Permet de proposer des tarifs attractifs
- Permet de garantir le respect de la réglementation concernant l'élimination et le traitement des matières de vidanges

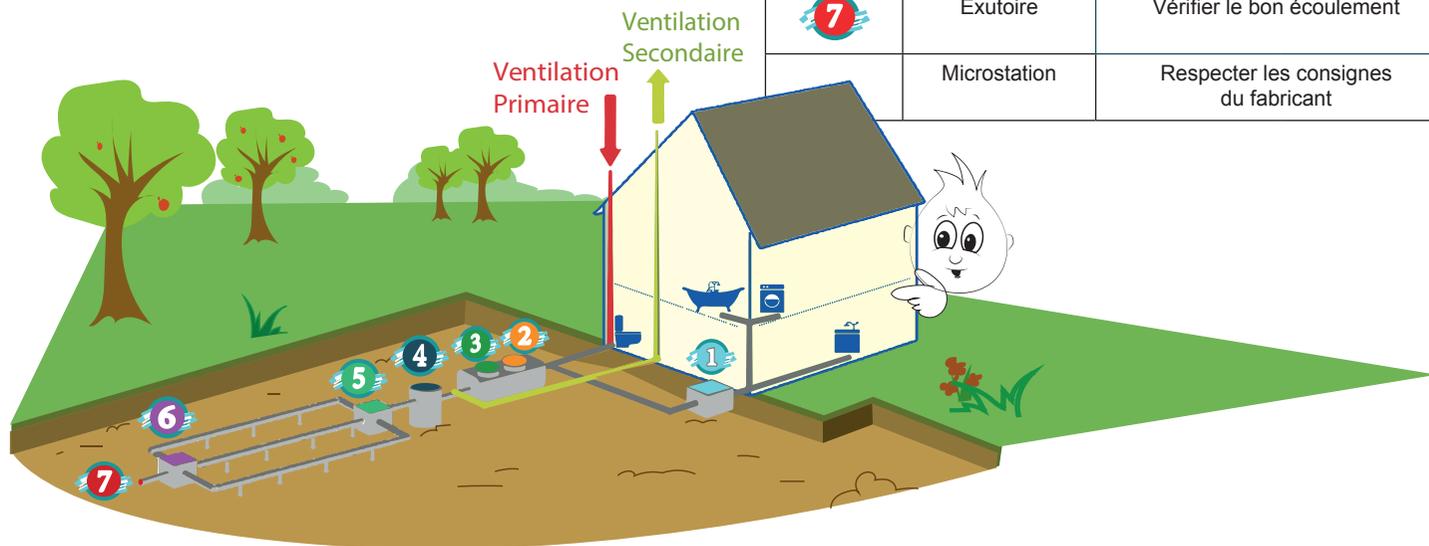
Comment bénéficier du service

1. J'envoie une « Demande de devis » (*) au S.P.A.N.C. par courriel ou par courrier (adresses au dos du dépliant)
2. Je donne tous renseignements utiles à l'élaboration du devis au vidangeur lors de son appel
3. Je confirme la demande de prestation au S.P.A.N.C. en lui transmettant un « Bon de Commande » signé

(*) Formulaire de demande téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes dans la rubrique : roumoiseine.fr - Vivre sur le territoire - Assainissement - SPANC



CONSEILS D'ENTRETIEN



Mémo

Le tableau ci-après synthétise les principales actions à mener périodiquement.



Références schéma	Eléments à surveiller	Que faire ?	Périodicité conseillée
1	Séparateur à graisse (s'il y en a un)	Retirer les graisses et les évacuer avec les ordures ménagères	Tous les 3 à 6 mois
2	Fosse toutes eaux	Faire vidanger par une entreprise agréée	Suivant le niveau de boue
3	Préfiltre (souvent intégré à la fosse)	Nettoyer Remplacer les éléments filtrants, si nécessaire	Tous les 6 mois
4	Pompe de relevage	Nettoyer la pompe et les parois du poste	Tous les 6 mois
5	Regards avant traitement	Vérifier le bon écoulement Enlever les dépôts éventuels	Tous les 6 mois
6	Regards de bouclage (en bout d'épandage)	Vérifier l'absence d'eau	Tous les 6 mois
7	Exutoire	Vérifier le bon écoulement	
	Microstation	Respecter les consignes du fabricant	